

Pour le 20 novembre 2018 à 7h

Clauses de disparité de traitement : le gouvernement Legault veut terminer le travail

Montréal, le 20 novembre 2018 – Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Jean Boulet, s'engage à mettre fin de manière définitive aux clauses de disparité de traitement (CDT) qui accablent les jeunes travailleurs. Force Jeunesse s'en réjouit.

Dans une entrevue accordée au journal La Tribune de Sherbrooke, ce dernier confirme que son gouvernement déposera un projet de loi qui ira plus loin que celui du précédent gouvernement libéral en éliminant complètement les clauses qui accordent des conditions de travail moins avantageuses à des salariés sur la seule base de leur date d'embauche.

Rappelons-nous que les Libéraux ont étendu la protection contre les CDT dans le projet de loi 176, *Loi modifiant la Loi sur les normes du travail*, adopté en juin dernier, mais que toutes les CDT relatives à des régimes de retraite ou à d'autres avantages sociaux qui existaient déjà demeurent entièrement légales et peuvent être reconduites indéfiniment. Cette situation qui perpétue les inégalités envers les jeunes travailleurs est insoutenable.

Ainsi, Force Jeunesse tient à saluer la volonté du ministre Boulet de mettre en œuvre cette promesse phare de la Coalition Avenir Québec. François Legault s'y est d'ailleurs engagé formellement en 2018 devant plus de 350 jeunes réunis dans le cadre de notre colloque annuel *Maîtres chez vous* s'il devait former le gouvernement. Nous sommes donc impatients de travailler avec le gouvernement pour réaliser cet important changement de culture dans le milieu du travail.

Constats :

- Au Canada en 2014, 581 000 travailleurs étaient touchés par une CDT dans leur régime de retraite, contre 18 000 en 2004;
- Selon la FTQ, il y aurait 800 000 travailleurs canadiens, dont 150 000 au Québec, qui seraient touchés par une CDT actuellement;
- Près de 18 % des salariés québécois couverts par une convention collective signée entre 2007 et 2012 subissaient une CDT;
- Les CDT touchent plus particulièrement les nouvelles personnes qui intègrent le marché du travail, particulièrement les jeunes, les femmes et les nouveaux arrivants.

CITATION

« L'injustice à l'égard des jeunes travailleurs persistera tant et aussi longtemps que les CDT ne seront pas complètement abolies. Force Jeunesse espère maintenant que le gouvernement de la CAQ dépose rapidement un projet de loi pour mettre fin à cette situation une fois pour toutes et appelle tous les partis à collaborer à son adoption. » - Daye Diallo, président de Force Jeunesse

À PROPOS DE FORCE JEUNESSE

Fondé en 1998, Force Jeunesse est un regroupement de jeunes travailleurs qui œuvre à la défense et à l'amélioration des conditions de travail des jeunes travailleurs, des perspectives d'emploi de la relève et de l'équité intergénérationnelle dans les politiques publiques.

SOURCE Force Jeunesse

Pour plus de renseignements :

Simon Telles

Vice-président exécutif

T : 514-742-2883/ exec@forcejeunesse.qc.ca